

« Après le désengagement d'Orange et la restructuration compliquée de la part du Conseil Départemental afin de retrouver un opérateur pour le déploiement de la fibre, FM projet a été désigné pour travailler sur cette mission. »

Et la fibre optique alors ?

Faisons le point . .

“ Le déploiement de la fibre peut se faire de 2 façons sur le territoire communal ”

- 1** Soit les réseaux sont enfouis et dans ce cas, la fibre passe dans les fourreaux en souterrain, ce qui est le cas sur une partie de notre commune.
- 2** Soit les réseaux sont en aérien, et la fibre dans ce cas doit passer sur des poteaux. Et là encore, nous avons 3 cas de figure : soit les poteaux actuels (Enedis ou orange) peuvent supporter la charge et dans ce cas, la fibre sera implantée dessus, soit les poteaux actuels ne supportent pas et dans ce cas, il faut les remplacer, soit les distances entre les poteaux existants sont trop grandes et dans ce cas, il faut planter de nouveaux poteaux.

Le remplacement est lié à la vétusté des appuis bois, la pose liée à la non autorisation qu'EDF impose, car les appuis béton sont trop fragiles et ne peuvent supporter ces contraintes, le Conseil Départemental ayant choisi la solution la moins coûteuse pour ce déploiement.

“ L'annonce de la pose de nombreux nouveaux poteaux nous a fait réagir. ”

Plusieurs réunions ont été nécessaires afin de définir ces implantations, et le cas échéant les supprimer ou les déplacer. Sur les 48 prévus en tout, 18 sont maintenus en création. Les principales rues concernées sont celle de Layer et de la Fontaine. Il est certain qu'aujourd'hui, l'optimisation de ces nouvelles implantations a été atteinte ! Un repérage récent a été effectué, avec positionnement signalé à la peinture orange.

“ Dès le mois d'août, ces poteaux seront posés ”

Pose suivie par la mise en place des câbles sur le réseau créé ou existant.

Une vérification longue et méthodique de ce déploiement commencera alors, pour valider le processus d'installation, puis la certification suivra, et le feu vert nous sera alors donné afin que chacun puisse obtenir le raccordement à son habitation. Le délai est estimé entre 6 et 8 mois à compter du début des travaux, ce qui nous amène en début 2023. La phase de commercialisation pour les particuliers de la part des opérateurs pourra alors démarrer.



En amont, il sera nécessaire à chacun de bien vérifier si le passage de la fibre du domaine public ou domaine privé (pavillon ou appartement) est correcte, car c'est un élément à la charge du propriétaire. Ces éléments seront d'ailleurs expliqués ultérieurement et détaillés lors de prochaines informations.

« Tout cela nous amène à envisager un délai de raccordement définitif pour la mi 2023, si les délais sont respectés et qu'aucune contrainte n'arrive d'ici là... »